

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du Lundi 2 Juin 2025



Membres : M. DELAGE Francis, GRESSIEN Georges, LERAY Christian

Assiste : M. DARDENNES Patrick (CD)

Excusé : M. LEGUYADER Jacques

SENIORS D1

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme animateur Senior ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

U18 D1

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

VITRY C.A. (500004)

Courrier du 17/04/2025

Pris note, changement d'éducateur envoyé à la LPIFF

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

U16 D1

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

U14 D1

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire Diplôme Initiateur 2 ou du CFF2 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

Tous les éducateurs désignés étaient présents sur les matchs de la deuxième journée.